**RENCONTRE EN TIERS-LIEU**

**(**D’après **Échanges scolaires - Programmes franco-allemands de mobilité collective et individuelle des élèves et des apprentis - campagne 2021 – paru au** B.O.E.N n°41 du 29 octobre 2020 - note de service du 16-10-2020)

[L'échange de groupe en tiers-lieu](https://www.ofaj.org/pourquoipastoi/rencontres-en-tiers-lieu-dans-les-rencontres-scolaires.html) (en France ou en Allemagne) se déroule hors des localités des deux établissements partenaires. Ce type de rencontre présente l´avantage de permettre à des élèves allemands et français de se rencontrer hors de leur cadre familial et scolaire habituel et de travailler ensemble sur un projet.

**1. Définition et objectifs**

La rencontre se fonde sur un projet spécifique avec des élèves du pays partenaire. Il est fortement conseillé d'impliquer les élèves français et allemands dans le choix et la préparation du projet et de poursuivre le travail autour du projet après la rencontre.

**2.** **Modalités de mise en œuvre des échanges**

La durée des échanges est de 4 jours minimum et de 21 jours maximum. Le jour d'arrivée sur le lieu du programme et le jour de départ du lieu du programme sont comptabilisés de manière forfaitaire comme une seule journée de programme.

Tous les projets impliquent une réciprocité, c'est-à-dire qu'une rencontre dans un pays doit être suivie d'une rencontre dans l'autre pays.

**3. Financement**

L'OFAJ accorde aux établissements une subvention pour frais de voyage, qui tient compte de l'éloignement géographique entre la ville de départ du demandeur et le lieu de la rencontre (cf. directives de l'OFAJ). À cela s'ajoute une subvention pour frais de séjour, d'un montant minimum de 5 à 15 € par nuitée et par élève selon les crédits disponibles.

**5. Procédure de demande de subvention**

Le dossier de demande de subvention pour une rencontre en tiers-lieu comporte :

- le formulaire de demande de subvention [qui peut être téléchargé sur le site de l'Ofaj](https://www.ofaj.org/pourquoipastoi/rencontres-en-tiers-lieu-dans-les-rencontres-scolaires.html) , rempli et signé par le chef d'établissement, et **porte la mention RENCONTRE EN TIERS-LIEU à la rubrique Thème/Titre du projet.** J’attire votre attention sur l’importance de bien renseigner la rubrique « Thème/Titre du projet » de ce formulaire sinon elle sera traitée comme une rencontre au domicile du partenaire.

 - un descriptif de la rencontre ;

- le programme prévisionnel ;

- les coordonnés bancaires des deux établissements.

**Exceptionnellement, en cette année de crise sanitaire, les délais sont raccourcis et le dossier doit parvenir à l'Ofaj sous couvert du rectorat d'académie (dossier à envoyer à la DAREIC quelques semaines avant le début de la rencontre).**

L'établissement du pays dans lequel se déroule la rencontre dépose la demande de subvention pour les deux établissements.

Le nombre maximal d'élèves subventionnés est de 60, répartis équitablement sur les deux groupes. Pour garantir la qualité et la parité de l'échange, la proportion de participants issus des deux groupes d'élèves ne doit pas dépasser un tiers/deux tiers.

**Le décompte original doit être retourné à l'Ofaj au plus tard deux mois après la rencontre par l'intermédiaire du rectorat d'académie (DAREIC).** **La subvention est versée aux deux établissements à l'issue de la rencontre, après réception du décompte d'utilisation de la subvention.**

Nota bene : Les établissements qui participent au programme «Projets-in/In-Projekte, réseau des projets scolaires franco-allemands» ne peuvent pas s’inscrire en même temps au programme «Rencontres en tiers lieu ». Il n’y a pas de cumul possible.

Votre contact OFAJ Patricia Paquier pour les rencontres en tiers-lieu : paquier@dfjw.org

Descriptif du programme par l’OFAJ : <https://www.ofaj.org/media/tiers-lieu.pdf>

Site : <https://www.ofaj.org/pourquoipastoi/rencontres-en-tiers-lieu-dans-les-rencontres-scolaires.html>

Votre contact académique DAREIC : Sophie Esseul – tél : 02 23 21 78 35 - ce.dareic@ac-rennes.fr